

COMPTRE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 18 FEVRIER 2009

Présents : Christelle SILVESTRE – Jean BONNAMY – Marion MONGOUACHON – Jean-Pierre LAURIN – Françoise KROL – Ahmed KELATI – Annick DROYER – Gérard COMBETTE – Jean-Paul DREYER – Annie SALEMBIER – Jacques COLLIGNON – Lucette CHARPENTIER – Thierry BOURCIER – Catherine LANGLET – Germain CAMUS – Karen VANHAMME – Frédéric RAVENET – Christelle GUARRO-ROMEUE – Patrick FOURNEL-HAAS – Jacky PITAUD – Louise TRONCON – Guillaume REMOND – Frédéric JULIEN – Laurence PORTE

Délégations de pouvoirs : Martine GAUMET à Gérard COMBETTE – Marc FINCO à Françoise KROL – Aurélie GARRAUT à Lucette CHARPENTIER – Robert PIOTROWSKI à Jacky PITAUD – Jean-Pierre RIFLER à Louise TRONCON

Mr Patrick FOURNEL-HAAS a été élu secrétaire de séance

COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE :

1. Hôpital :

Madame le Maire a exprimé sa colère face à la situation ubuesque dont est victime notre hôpital et à la gestion de la situation effectuée par le président du conseil d'administration, M. Brigand.

L'Hôpital a fait appel à un cabinet extérieur pour travailler un projet médical. Ce projet a été validé par la Commission Médicale d'Etablissement (CME) à 15 voix contre 3 (CME composée de 9 médecins officiant sur le site de Montbard et 9 sur le site de Châtillon).

M. Brigand n'approuve pas ce projet. Il a écrit un autre, sans aucune concertation avec ses homologues montbardois. Il propose de sauver la chirurgie à Châtillon en tuant les urgences à Montbard, et par conséquent la cardio, qui ne peut être maintenue sans urgences! Elles assurent la continuité des soins.

De plus, Monsieur Brigand semble oublier que les urgences de Montbard sont celles de Châtillon, puisqu'il s'agit d'un seul et même centre hospitalier !

Enfin, elle ne parvient pas à comprendre que pour nos territoires du Nord Côte d'Or il n'y ait pas unanimité sur la défense des urgences, que ce soit sur les sites de Châtillon, Montbard ou Semur ! C'est la seule garantie d'une prise en charge efficace des patients avant de les transférer vers un bloc. Cela va bien au-delà de tout autre secteur de l'hôpital, c'est la garantie de base de notre système de santé. Elle souligne l'importance des urgences aux yeux des entrepreneurs de Métal Valley!

Elle regrette que M Brigand n'agisse pas comme il se doit en tant que président du CA du centre hospitalier intercommunal Châtillon Montbard.

Une attitude responsable serait de prendre acte du fait qu'aujourd'hui, la plupart des habitants, et les châillonnais eux mêmes, préfèrent se faire opérer à Dijon et revenir à Châtillon ou à Montbard, près de leur famille et de leurs amis, pour la convalescence et les soins de suite. Au lieu de faire croire que l'on va sauver la chirurgie, la logique serait de se battre pour obtenir ces soins de suite, avant qu'ils ne soient attribués à d'autres établissements ; trouver des solutions pour la réanimation et développer l'offre de soin sur le territoire.

Par cette attitude provocatrice, Monsieur Brigand fait peser une lourde menace sur les emplois du site de Châtillon. Pour rappel, le site de Montbard, **qui s'est déjà restructuré**, n'a perdu aucun emploi!

La situation étant bloquée, le président du Conseil général et l'Agence Régionale d'Hospitalisation ont demandé au ministère la nomination d'un conseiller général des établissements de santé.

Madame le Maire met beaucoup d'espoir dans cette médiation et souhaite que ce conseiller réussisse et fasse rapidement aboutir un projet médical cohérent pour nos deux pôles et pour les habitants du territoire.

La situation de nos hôpitaux est fragile. Les lois sont en évolution. La santé ne doit pas se voir qu'en termes de rentabilité. La santé est un enjeu primordial pour notre territoire. Son attractivité dépend du système de santé mis en place.

2. Lycée Professionnel :

Inquiète par la situation du lycée, Madame le Maire a demandé une concertation entre tous les acteurs concernés : Ville, Région, Etat, Lycée, Rectorat, Inspection, professionnels de Métal Valley, Greta, entrepreneurs de l'Auxois. Cette concertation s'est tenue en Mairie de Montbard le 9 décembre 2008. Depuis, un groupe de travail a été constitué et travaille.

Une première avancée a été obtenue avec la réouverture de la filière électronique. Ce n'est qu'une première étape, fragile. Il faut que la filière fasse ses preuves rapidement et que les effectifs soient au complet.

Le véritable succès de ce groupe, au-delà de cette réouverture, c'est d'avoir réuni tous les acteurs de la formation et d'avoir pris conscience que le lycée de Montbard est indispensable au développement économique et social de notre territoire.

Il faut maintenant travailler pour le développement de notre lycée, pour son image et pour la mise en place d'une formation Contrôle Non Destructif et étudier la création d'un BTS. C'est un point crucial pour le développement économique de Montbard.

Madame le Maire conclut en informant que le lycée organise une journée portes ouvertes le 28 mars et que la Ville travaille en partenariat avec la Région et le Lycée sur l'organisation de cette journée.

3. Carte Scolaire :

Le dispositif classe passerelle fonctionne bien, est apprécié et n'est pas remis en cause. C'est un véritable outil pédagogique. L'Education Nationale met fin unilatéralement à ce dispositif qui la lie à la Ville de Montbard et à la Caisse d'Allocations Familiales, en supprimant à compter de la rentrée 2010, le poste d'enseignant. Ce sont des orientations nationales prises pour des raisons budgétaires La Ville de Montbard perd un service et doit reclasser le personnel communal mis à disposition de ce service.

Et pour poursuivre sur la même voie, la Ville perd le poste EMALA qui fonctionnait par convention sur les visites en forêt et au musée. La suppression de ce poste entraîne une remise en question des activités du musée et du poste de médiateur culturel.

La fermeture d'une classe de maternelle est à l'étude. Il faut donner des preuves de maintien d'effectifs.

Les coupes budgétaires imposées par l'Etat touchent plus particulièrement les actions culturelles et les actions novatrices comme la classe passerelle mais menacent aussi directement les postes en fonction.

Ces décisions fragilisent nos écoles et sont une véritable régression pour nos enfants.

Les actions culturelles permettaient à nos enfants de mieux apprendre, de se développer, de grandir dans de meilleurs conditions. Ces actions avaient été confortées par le fait que la ville de Montbard est en Zone d'Enseignement Prioritaire (ZEP).

La culture n'est pas un gadget pour amuser les enfants. La classe passerelle n'est pas une expérience pédagogique. Ces actions ont prouvé leur intérêt pour tous.

Les élus travaillent avec le conservateur sur le poste EMALA, avec le pôle social et la CAF pour la classe passerelle, les directrices pour les classes afin de préparer les arguments de défense des intérêts des enfants.

4. Social :

Madame le Maire informe qu'elle a été alertée par la fédération des centres sociaux et par des employés de l'AFTAM concernant leur financement.

En effet, touché aussi par le désengagement de l'Etat, le Conseil Général fait des choix budgétaires qui affectent notamment le social.

Il a voté 40% de la subvention demandée par la fédération des centres sociaux.

Conséquences pour Montbard : budget MJC 25000€, centre social : 25000€ ce qui implique que les 60% restant soit 30 000€, devront être compensés par la Ville de Montbard.

Le Conseil général a aussi décidé d'arrêter son engagement avec l'AFTAM et de reprendre le suivi du fond d'aide au logement directement par ses services. Conséquence sur Montbard, la suppression de deux emplois directs et deux partiels intervenant sur le nord Côte d'Or.

La Ville sollicite le Conseil Général afin qu'il revoit sa position et fasse passer un complément de financement au budget supplémentaire.

5. T.E.R. :

Les usagers ont subi de nombreux désagréments sur le trafic SNCF. Les élus ont alerté la Région qui a réagi rapidement. Madame le Maire donne lecture du courrier que le Président du Conseil régional a fait parvenir à la SNCF et exprime son espoir pour une amélioration de la situation et du cadencement pour l'intérêt des usagers montbardois.

6. Economie :

Bien que traversant une période difficile économiquement, il y a à Montbard des projets de développement. Métal Valley se développe et investit. Parallèlement, la Ville travaille avec les entreprises et la Sous préfecture sur le développement du lycée, les modes d'accueil des jeunes enfants et le logement.

Le projet de centre commercial avance bien.

L'UCAM se mobilise avec les élus pour proposer des animations et valoriser le travail des commerçants et artisans de Montbard.

7. Passeport biométrique :

Le règlement du 13 décembre 2004 du Conseil européen fait obligation à tous les pays membres de l'Union de délivrer, au plus tard le 28 juin 2009, une nouvelle génération de passeports. L'objectif est triple :

- respecter l'engagement de la France de délivrer le passeport biométrique dans les délais requis
- donner à chaque citoyen la possibilité d'obtenir un passeport biométrique dans un délai court et à proximité de chez lui

- limiter les fraudes

En complément des données contenues dans la puce, l'image numérisée de 2 empreintes digitales sera stockée dans ce support.

La Ville de Montbard fait partie des 20 communes de Côte d'Or qui ont accepté d'accueillir une station d'enregistrement des données biométriques pour le nouveau passeport (juin 2009) puis pour la carte d'identité (janvier 2010).

Les charges pour la commune et participation financière de l'Etat :

- une aide financière de 4.000 € destinée à régler les travaux d'aménagement des locaux nécessaires pour accueillir les stations d'enregistrement,

- une indemnité de 5000 € par an (2.500 € en 2009) pour le fonctionnement de la station.

Un bilan sera fait après un an de fonctionnement pour évaluer l'augmentation de l'activité du service et le besoin en personnel.

8. Tribunal d'Instance :

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, le Ministère de la Justice a signé le 11 février 2009, l'acte d'acquisition de l'immeuble « Les Cyclamens » à Montbard, pour l'installation du Tribunal d'Instance. En attendant que les travaux de restructuration de cet immeuble soient réalisés, le tribunal sera installé de façon provisoire dans les locaux proposés par la Ville de Montbard et occupés précédemment par la GRETA.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2008

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2008, est adopté avec 22 voix pour (groupe de la majorité) et 7 abstentions (groupes de l'opposition).

2009.01 – Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées :

En vertu de la délibération 2008.177.03 du 25 juin 2008, Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé les décisions suivantes :

2009/01 – Réalisation d'un prêt de 800.000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour le financement de l'aire des gens du voyage :

- 400.000 euros sur 20 ans au taux fixe de 4.47 %

- 400.000 euros sur 20 ans au taux variable de 5.66 % indexé sur le Livret EP

2009/02 – Désignation du cabinet d'avocats Patrick AUDARD, pour défendre les intérêts de la Commune suite à la requête introduite par M. Jacky PITAUD, demandant l'annulation de la délibération relative à la création d'un emploi de Directeur territorial.

2009/03 – Acceptation d'une indemnité de sinistre de 5.896,28 € couvrant la totalité des frais occasionnés pour la réparation de l'enseigne du camping.

2009/04 – Acceptation d'une indemnité de sinistre de 486.28 € couvrant le montant des réparations, moins la franchise de 156 € prévue au contrat.

2009/05 – Résiliation à compter du 31/12/2008, de la convention de location consenties à Mme Olga JACQUELIN pour le logement type 4, situé 4 rue Diderot.

2009/06 – Résiliation au 31/12/2008 des contrats souscrits auprès des Mutuelles du Mans Assurances pour les risques suivants : bris de machines Bibliothèque, grêle – bris de verre aux serres, appartement Montbard, Incendie – Syndicat service des eaux.

2009/07 – Location d'un studio sis 10 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, à Mme Céline DAGOBERT, du 1^{er} au 24 janvier 2009.

2009/08 – Location de 2 jardins, à M. Dominique LOUZIER et M. Daniel DESCHAMPS à compter du 1^{er} janvier 2008, moyennant un loyer annuel de 7.62 € par jardin.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de ces décisions.

2009.02 – Création d'un budget annexe Bulletin Municipal :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un budget annexe à option TVA appelé « BULLETIN MUNICIPAL ».

2009.03 – Création d'un budget annexe Camping Municipal :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un budget annexe à option TVA appelé « CAMPING MUNICIPAL ».

2009.04 – Budget Principal : vote du budget primitif 2009 :

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour (*groupe de la majorité*) et 7 voix contre (*groupes de l'opposition*) :
- vote le budget de fonctionnement par chapitre conformément aux écritures ci-dessous :

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|----------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 3 173 998.00 |
| 012 – Charges de personnel | 4 639 308.00 |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 249 324.93 |
| 042 – Opérations d'ordre entre les sections | 426 000.00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 1 531 825.69 |
| 66 – Charges financières | 789 700.00 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 22 653.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 10 832 809.62 |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|----------------------|
| 002 – Excédent antérieur reporté | 1 184 907.98 |
| 013 – Atténuation de charges | 49 928.00 |
| 042 – Opérations d'ordre entre sections | 95 566.00 |
| 70 – Produits des services | 1 512 672.00 |
| 73 – Impôts et taxes | 6 747 932.00 |
| 74 – Dotations et participations | 2 528 055.00 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 395 000.00 |
| 76 – Produits financiers | 4 866.00 |
| 77 – Produits exceptionnels | 7 000.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 12 525 926.98 |

- vote le budget d'investissement par chapitre et par opération pour un montant en recettes et en dépenses de 15 517 599,38 €, conformément au détail ci-après :

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|----------------------|
| 001 – Résultat d'investissement reporté | 689 577.78 |
| 040 – Opérations d'ordre entre section | 95 566.00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 7 927 188.17 |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 93 241.24 |
| 204 – Subventions d'équipement versées | 53 000.00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 3 320 147.18 |
| 23 – Immobilisations en cours | 3 338 899.01 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 15 517 599.38 |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|----------------------|
| 021 – Virement de la section de fonctionnement | 249 324.93 |
| 040 – Opérations d'ordre entre sections | 426 000.00 |
| 10 – Dotations fonds divers et réserves | 1 188 558.00 |
| 13 – Subventions d'investissement | 1 614 828.31 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 12 005 764.36 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 33 124.00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 15 517 599.38 |

2009.05 – Budget annexe Eau et Assainissement : vote du budget primitif 2009 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote le budget de fonctionnement par chapitre conformément aux écritures ci-dessous :

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|---------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 425 770.00 |
| 012 – Charges de personnel | 141 235.00 |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 100 000.00 |
| 042 – Opérations d'ordre entre les sections | 295 000.00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 5 000.00 |
| 66 – Charges financières | 65 827.30 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 50 000.00 |
| TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 082 832.30 |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|---------------------|
| 002 – Excédent antérieur reporté | 258 509.37 |
| 042 – Opérations d'ordre entre sections | 24 306.00 |
| 70 – Produits des services | 1 086 122.00 |
| 74 – Dotations et participations | 32 000.00 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 7 935.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 408 872.37 |

- vote le budget d'investissement par chapitre et par opération pour un montant en recettes et en dépenses de 1 679 638,98 €, conformément au détail ci-après :

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| 001 – Résultat d'investissement reporté | 111 910.54 |
| 040 – Opérations d'ordre entre section | 24 306.00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 392 710.66 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 1 150 711.78 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 679 638.98 |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|---------------------|
| 021 – Virement de la section de fonctionnement | 100 000.00 |
| 040 – Opérations d'ordre entre sections | 295 000.00 |
| 10 – Dotations fonds divers et réserves | 111 910.54 |
| 13 – Subventions d'investissement | 2 000.00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 1 170 728.44 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 679 638.98 |

2009.06 – Budget annexe Maison de la Petite Enfance : vote du budget primitif 2009 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de fonctionnement 2009 de la Maison de la Petite Enfance, par chapitre, pour un montant en dépenses et en recettes de 525 884,00 conformément au détail ci-après :

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 70 897.00 |
| 012 – Charges de personnel | 454 987.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 525 884.00 |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-------------------|
| 70 – Produits des services | 59 673.00 |
| 74 – Dotations et participations | 466 211.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 525 884.00 |

2009.07 – Budget annexe Atelier Mécanique : vote du budget primitif 2009 :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget de fonctionnement et d'investissement conformément aux écritures ci-après :

Fonctionnement DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|------------------|
| 002 – Déficit antérieur reporté | 20 440.06 |
| 66 – Charges financières | 31 897.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 52 337.06 |

Fonctionnement RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|------------------|
| 75 – Autres produits de gestion courante | 33 162.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 33 162.00 |

Investissement DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|------------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 69 571.00 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 69 571.00 |

Investissement RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|-------------------|
| 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté | 31 465.83 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 68 750.00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 100 215.83 |

2009.08 – Budget annexe Colisée : vote du budget primitif 2009 :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget de fonctionnement et d'investissement conformément aux écritures ci-après :

Fonctionnement DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 3 000.00 |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 35 000.00 |
| 66 – Charges financières | 27 000.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 65 000.00 |

Fonctionnement RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|-------------------|
| 002 – Excédent antérieur reporté | 67 967.25 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 62 356.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 130 323.25 |

Investissement DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|-------------------|
| 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté | 8 654.08 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 544 386.00 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 553 040.08 |

Investissement RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|-------------------|
| 021 – Virement de la section de fonctionnement | 35 000.00 |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 8 654.08 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 509 386.00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 553 040.08 |

2009.09 – Budget annexe Bulletin Municipal : vote du budget primitif 2009 :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget 2009 « Bulletin Municipal », par chapitre, pour un montant en dépenses et en recettes de 26 720,00 €, conformément au détail ci-après :

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 26 720.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 26 720.00 |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|------------------|
| 70 – Produits des services | 5 100.00 |
| 74 – Dotations et participations | 21 620.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 26 720.00 |

2009.10 – Budget annexe Camping Municipal : vote du budget primitif 2009 :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget 2009 « Camping Municipal », par chapitre, pour un montant en dépenses et en recettes de 187 360,00 €, conformément au détail ci-après :

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 87 360.00 |
| 012 – Charges de personnel | 100 000.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 187 360.00 |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-------------------|
| 70 – Produits des services | 68 562.00 |
| 75 – Revenus des immeubles | 29 264.00 |
| 74 – Dotations et participations | 89 534.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 187 360.00 |

2009.11 – Vote des taux des quatre taxes locales :

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour (groupe de la majorité) et 7 voix contre (groupes de l'opposition), **vote** le taux des 4 taxes comme suit (mêmes valeurs qu'en 2008) :

| | Taux 2008 | Taux 2009 |
|-----------------------------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 16,84% | 16,84% |
| Foncier bâti | 24,75% | 24,75% |
| Foncier non bâti | 80,46% | 80,46% |
| Taxe professionnelle | 17,62% | 17,62% |

2009.12 – Attribution de subventions aux associations à caractère sportif

Le Conseil municipal, à l'unanimité, (*Annick Droyer ne prenant pas part au vote pour l'Amicale des Ecoles Publique et l'OMS*) **attribue** les subventions pour l'année 2009 aux associations à caractère sportif, conformément aux propositions ci-dessous :

| ASSOCIATION ASSOCIATIONS APPARTENANT A L'O.M.S | Montant attribué en 2008 | Attribution 2009 |
|---|-----------------------------|---------------------|
| Montbard Venarey Football | 13 000 € | 13 000 € |
| Entente Châtillon/Montbard Rugby | 5 600 € | 5 600 € |
| A.S.A. Hand Ball | 5 350 € | 5 350 € |
| A.G.M. Tennis | 1 900 € | 1 900 € |
| A.G.M. Tennis de Table | 950 € | 950 € |
| La Boule Montbardoise | 620 € | 620 € |
| Cyclos Randonneurs | 470 € | 470 € |
| Judo Karaté - Sho Bu Kaï | 860 € | 860 € |
| Jeunes sapeurs Pompiers | 640 € | 500 € |

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| A.S.C.B. - C.A.T. | 890 € | 890 € |
| Physic Club | 390 € | 390 € |
| Club du Chien Sportif | 480 € | 480 € |
| Tean Montbard Lantenay | 440 € | 440 € |
| Boxe Pieds Poings Montbardois | 1 600 € | 1 600 € |
| Aqua Tri Montbard | 400 € | 400 € |
| ASSOCIATIONS N' APPARTENANT PAS A L'O.M.S | | |
| A.R.E.L. | 100 € | 100 € |
| La Diane | 250 € | 50 € |
| L'Azerotte | 1 100 € | 1 100 € |
| Club Avicole | 300 € | 300 € |
| Amicale des Ecoles Publiques (USEP) | 1 300 € | 1 300 € |
| Association Sportive Collège (UNSS) | 800 € | 800 € |
| Association Sportive L.P. (UNSS) | 500 € | 500 € |
| A.P.E.L. | 100 € | 100 € |
| O.M.S. | 1 300 € | 1 300 € |
| TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES | 39 340 € | 39 000 € |

2009.13 – Attribution de subventions aux associations à caractère social

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions pour l'année 2009 aux associations à caractère social, conformément aux propositions ci-dessous :

| ASSOCIATION | Montant attribué en 2008 | Attribution 2009 |
|------------------------------------|--------------------------|------------------|
| A.D.A.V.I.P. (Dijon) | 330 € | 330 € |
| Donneurs de Sang | 350 € | 350 € |
| Croix d'Or (Dijon) | 200 € | 200 € |
| Accidentés du Travail | 180 € | 180 € |
| Amis des Bêtes | 230 € | 230 € |
| Comité Entente Anciens Combattants | 400 € | 400 € |
| U.N.R.P.A. | 250 € | 250 € |
| Croix Rouge | 350 € | 350 € |
| Amicale H.L.M. Les Bordes | 140 € | 140 € |
| Amicale du Personnel Communal | 2 600 € | 2 600 € |
| Secours Catholique | 500 € | 500 € |
| Amis et Usagers du Centre Social | 2 000 € | 2 000 € |
| Amis du Val de Brenne | 650 € | 650 € |
| Gîtes Sociaux | 3 440 € | 3 440 € |
| Maison des parents | 2 500 € | 2 500 € |
| Association Animalliance | 0 € | 600 € |
| Association Z'Théo | 0 € | 250 € |
| TOTAL ASSOCIATIONS SOCIALES | 14 120 € | 14 970 € |

2009.14 – Attribution de subventions aux associations à caractère culturel

Le Conseil municipal, par 22 voix (groupe majorité) et 7 abstentions (groupes de l'opposition) (ne prennent pas part au vote : Catherine Langlet pour Centre Social MJC André Malraux, Thierry Bourcier pour Ciné Cité et Comités de Jumelages) attribue les subventions pour l'année 2009 aux associations à caractère culturel, conformément aux propositions ci-dessous :

| ASSOCIATION | Montant attribué en 2008 | Attribution 2009 |
|------------------------------------|--------------------------|------------------|
| Pansemot | 0,00 € | 85 € |
| Harmonie de Montbard | 2 000 € | 2 000 € |
| Trompettes Montbardoises | 1 600 € | 1 600 € |
| Centre Social M.J.C. André Malraux | 14 000 € | 14 000 € |

| | | | |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------------|
| Amis des Arts | 250 € | 250 € | |
| Chorale de l'Aubespain | 350 € | 350 € | |
| Bibliothèque de l'Hôpital | 250 € | 250 € | |
| Société Naturaliste du Montbardois | 300 € | 300 € | |
| | | 225 € | |
| Bibliothèque sonore | 225 € | 680 € | équipement audio |
| | | 5 000 € | fonctionnement |
| | | 2 175 € | animation tout public |
| Ciné Cité | 8 660 € | 1 525 € | animation scolaires |
| Comités des Anciens de Fays | 300 € | 300 € | |
| Comité de Jumelages | 4 000 € | 4 000 € | |
| Comité de la Foire | 15 000 € | 15 000 € | |
| Amis de la BDP | 300 € | 300 € | |
| TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES | 47 235,00 € | 48 040 € | |

2009.15 – Participation pour non réalisation d'aire de stationnement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- institue la participation pour non réalisation de stationnement public et fixe son montant à 10% de la valeur plafond, dit que cette participation s'élèvera pour l'année 2009 à 1 690,20 € par place de stationnement,
- dit que cette somme sera révisable selon l'évolution du coût de la construction,
- rappelle que cette participation est due dès lors que des travaux de constructions, soumis ou non à permis de construire, induisent par application de la réglementation du PLU en matière de stationnement, des emplacements de stationnement qui ne peuvent être satisfaits ni sur le terrain d'assiette de l'opération, ni par l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement, ni par l'acquisition de places de stationnement dans un parc privé de stationnement.

2009.16 – Adhésion au groupement de Côte d'Or Bourgogne Rhénanie-Palatinat :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Groupement de Côte d'Or Bourgogne Rhénanie Palatinat sachant que la cotisation pour l'année 2009 s'élève à 106 euros.

2009.17 – Demande de subvention du Conseil Général pour la diffusion 2009 du Conservatoire de Musique et de Danse :

Dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques et du dispositif d'aide du Conseil Général pour les écoles de niveau 3, le Conservatoire de musique et de danse de Montbard propose pour l'année 2009 les actions de diffusion suivantes :

- 1) Une création événementielle par un auteur compositeur pour le spectacle des 20 ans de l'école et pour le rassemblement des orchestres à vent
- 2) L'organisation de 5 week-ends de stage pour la technique vocale et la danse hip hop
- 3) La résidence du groupe « La Fanfarine » à partir de septembre pour la création d'un spectacle en 2010
- 4) La programmation de 2 actions en faveur des musiques actuelles à la salle de la MJC (concert, rassemblement d'écoles de musique et master class)
- 5) La création du 1^{er} spectacle de danse intitulé « Romance de la lune ».

Le budget total du projet de diffusion s'élève à 22.335,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Général pour la diffusion 2009 du Conservatoire de Musique et de Danse à hauteur de 30 % du montant total.

2009.18 – Demande de subvention du Conseil Régional pour l'acquisition d'instruments de musique pour l'année 2009 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier du Conseil Régional au taux le plus élevé, pour financer l'acquisition des instruments de musique pour un montant total de 8.888,00 € HT.

2009.19 – Attribution des marchés d'assurance : Responsabilité civile, Flotte automobile, Risques statutaires du personnel

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature des marchés d'assurances de la Ville de Montbard avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres :

- lot 2 : « Responsabilité Civile » : attributaire : SMACL Assurance pour un montant annuel de 6 012,06 € HT soit 6 553,15 € TTC,
- Lot 3 : « Flotte automobile » : attributaire : SMACL Assurance pour un montant annuel de 9 482,58 € HT, soit 11 599,05 € TTC,

- Lot 4 : « *risques statutaires* du personnel » : attributaire : GRAS SAVOYE-BERGER SIMON pour un taux de 2,04 % de la masse salariale et pour les risques suivants : décès, accidents de travail sans franchise, congé maladie : franchise 10 jours, maternité sans franchise.

2009.20 – Publication de la liste des marchés conclus en 2008 :

Conformément à l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du code des marchés publics, au cours du premier trimestre de chaque année, la personne publique doit publier, sur le support de son choix, la liste des marchés conclus l'année précédente, en indiquant de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux services et aux fournitures.

Pour les marchés conclus en 2008, cette présentation s'établit comme suit :

I/ Marchés de travaux

- 210 000 € HT à 999 999.99 € HT

| Objet du marché | Date du marché | Attributaire / code postal | Montant HT |
|---|----------------|--|--------------|
| Aire d'accueil des gens du voyage / Lot 1 : VRD/Electricité | 29.01.2008 | Groupement APPIA – SBR – MAITR'O / 21806 | 432 403.75 € |
| Aire d'accueil des gens du voyage/ Lot n°3 : Bâtiment | 29.01.2008 | PSB 76480 | 335 670.00 € |

- 20 000 € HT à 49 999 € HT

| Objet du marché | Date du marché | Attributaire / code postal | Montant HT |
|--|----------------|----------------------------|-------------|
| Aide d'accueil des gens du voyage/ Lot n°2 : Espaces Verts | 29.01.2008 | Sarl MAROT - 21500 | 32 554.62 € |

II/ Marchés de fournitures

- 4 000 € HT à 19 999,00 € HT

| Objet du marché | Date du marché | Attributaire / code postal | Montant HT |
|--|----------------|------------------------------|---|
| Achat de fournitures scolaires. | 13.08.2008 | Papeterie PICHON SAS - 42353 | Minimum : 5 000 € Maximum : 15 000 € |
| Achat d'une nacelle élévatrice à mât vertical automotrice compacte | 19.08.2008 | AP INGENIERIE - 01480 | 9 980.96 € |
| Mobilier pour les écoles primaires et maternelles | 02.10.2008 | CAMIF COLLECTIVITES - 79074 | 6 680.15 € |

- 20 000 € HT à 49 999.99 € HT

| Objet du marché | Date du marché | Attributaire / code postal | Montant HT |
|---|----------------|----------------------------|--|
| Fourniture, installation et maintenance de badgeuses et d'un logiciel de gestion de temps | 06.03.2008 | BODET SA – 49340 | 37 338.29 € |
| Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène. | 23.07.2008 | ARGOS HYGIENE SA – 38093 | Minimum : 10 000€ Maximum : 25 000€ |

III/ Marchés de services

- 4 000 € HT à 19 999.99 € HT

| Objet du marché | Date du marché | Attributaire / code postal | Montant HT |
|--|----------------|--------------------------------------|------------|
| Travaux de nettoyage de bâtiment/ Lot 1 : vitres | 04.07.2008 | Sarl Bourgogne Environnement – 21500 | 15 763 € |

- 20 000 € HT à 49 999.99 € HT

| Objet du marché | Date du marché | Attributaire / code postal | Montant HT |
|--|----------------|--|-------------|
| Renouvellement des contrats d'assurance de la ville de Montbard / lot 1 – dommages aux biens | 26.12.2008 | l'agence PASCAL et de LA GRAVIERE – AXA Assurances - 21500 | 24 257.17 € |

- 90 000 € HT à 134 999.99 € HT

| Objet du marché | Date du marché | Attributaire / code postal | Montant HT |
|-----------------|----------------|----------------------------|------------|
|-----------------|----------------|----------------------------|------------|

| | | | |
|---|------------|-------------------------------|-------------|
| Service de transports scolaires pour la ville de Montbard | 05.08.2008 | TRANSDEV PAYS D'OR – 21000 | 96 580.02 € |
|---|------------|-------------------------------|-------------|

2009.21 – Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) e-bourgogne :

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de Montbard au Groupement d'Intérêt Public E-Bourgogne et désigne Monsieur Jacques **COLLIGNON** en qualité de représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale.

2009.22 – Cités Fays : cession de terrains à O.P.H. 21 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder à O.P.H. 21 pour l'euro symbolique les parcelles de terrain cadastrées comme suit :

- Section AT n°67 d'une superficie de 560 m²
- Section AT n°383 d'une superficie de 186 m²

2009.23 – Acquisition de terrain Sentier des Vignes de Quiot – Parcelle AC n°142 :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'acquisition, au prix de 3 870 euros, de la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 142 de 288 m² et située sentier des Vignes de Quiot pour la céder à O.P.H. 21 qui a l'intention de réaliser une construction P.L.A.I. (*Prêt Locatif Aidé à l'Intégration*).

2009.24 – Construction d'une gendarmerie : cession de terrains à O.P.H. 21 :

Dans le cadre de la mise à disposition d'un terrain nécessaire à la construction d'une nouvelle gendarmerie le choix a été fait pour un terrain situé route de Laignes, lieu-dit « *Les Perrières* », d'environ 15 000 m² à délimiter sur les parcelles cadastrées section BE n°99 et 101, classées en zone UB du PLU. La construction serait confiée à OPH 21.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder pour l'euro symbolique à OPH 21, le terrain nécessaire à la construction de la gendarmerie.

2009.25 – Création d'emplois saisonniers pour le service camping municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** la création d'un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaire) pour une durée de 6 mois, du 1^{er} avril au 30 septembre 2009, et d'un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2009.

2009.26 – Création d'emplois saisonniers pour le service musée :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de trois emplois d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe à temps complet :

- pour une durée de 4 mois au Musée des Beaux Arts à compter du 1^{er} juin 2009
- pour une durée de 2 mois au Musée de l'Ancienne Orangerie à compter du 1^{er} juillet 2009
- pour une durée de 6 mois au Parc Buffon à compter du 1^{er} avril 2009

2009.27 – Mise en place de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** la composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées à 12 membres :
 - o 6 membres du conseil municipal
 - o 6 membres représentant des associations de personnes en situation de handicap.
- **désigne** comme représentants du Conseil Municipal : Mme Christelle GUARRO-ROMEY, M. Jacques COLLIGNON, M. Gérard COMBETTE, M. Patrick FOURNEL-HAAS, M. Germain CAMUS, Mme Louise TRONCON.
- **désigne** les associations qui seront représentées au sein de la commission : F.N.A.T.H ou A.D.A.V.I.P., Malvoyants – Malentendants, Usagers, Mutualité, Enfance (P.M.I. – R.A.M.), Association des Amis et Usagers du Centre Social.

2009.28– Modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois – (Développement économique / Zone d'activités) :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois (article 5 – I : Développement économique 2/Zone(s) d'activité).

2009.29 – SICECO : désignation des délégués du Conseil Municipal Collège électoral de la commission locale d'énergie :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués au collège électoral de la Commission Locale d'Énergie :

- Madame Martine **GAUMET**: délégué titulaire
- Monsieur Frédéric **RAVENET**: délégué titulaire
- Monsieur Ahmed **KELATI** : délégué suppléant
- Monsieur Gérard **COMBETTE** : délégué suppléant

QUESTIONS DIVERSES : Questions du groupe Ensemble pour Montbard

Question n°1 : vie du quartier de la Brenne

Vous avez été destinataire d'un courrier des commerçants du quartier de la Brenne en date du 2 avril 2008 concernant leurs souhaits d'actions à entreprendre afin de faciliter leur travail et d'améliorer le bien être des Montbardois et des touristes.

A ce jour, les commerçants se trouvent toujours confrontés aux mêmes dysfonctionnements signalés dans leur courrier malgré vos promesses d'amélioration énoncées dans votre réponse en date du 26 mai 2008.

Ces commerçants ont prouvé leur dynamisme au travers de l'association porteuse du projet de marché estival de ce quartier et doivent être aujourd'hui soutenus dans leur activité économique notamment grâce à une rotation optimisée des aires de stationnement.

De par vos compétences de maire, comment comptez-vous agir ?

Mme le Maire : Je crois franchement, que la commune de Montbard a largement assumé sa part dans l'animation du quartier de la Brenne, que ce soit dans le cadre du Marché estival, ou dans le cadre de la fête de la musique. Au vu de tout ce qui a été fait, je ne crois pas que l'on puisse dire que la commune ne soutient pas, ou mal, les commerçants de ce quartier. Par ailleurs, je suis étonnée qu'ils soient obligés de passer par votre intermédiaire pour faire remonter leurs doléances, car jusque là, ils ont toujours su où se trouvait mon bureau. Je vais contacter les responsables de l'association pour avoir quelques éclaircissements à ce sujet et aborder avec eux les problèmes persistants.

Question n°2 : Conseil municipal de jeunes

Lors du conseil du 19 septembre dernier, je formulais une question sur le devenir d'un conseil municipal de jeunes à Montbard. Il m'avait été répondu que compte tenu du départ d'un médiateur social et d'un manque de temps, cela n'avait pas été encore rendu possible.

Maintenant que plusieurs mois se sont écoulés et qu'une directrice du pôle social est venu renforcer les services municipaux, où en est la réflexion sur ce sujet important qu'il serait peut-être judicieux de remettre en route en 2009, année anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Madame le Maire : Nous n'avons pas encore travaillé ce dossier.

Question n°3 : Agence Solidarité Famille

Dans un article paru dans le dernier magazine municipal et consacré à l'inauguration du siège administratif de l'Agence Solidarité Famille, il est écrit que « madame Patricia Couturier, directrice de ce lieu, a présenté aux nombreux élus présents ce nouvel espace ».

Pourquoi, en tant que directrice de la publication, avez vous omis de signaler la présence du représentant de l'Etat en la personne de madame Quinqué-Boppe, sous-préfète et du président du Conseil général en la personne de monsieur François Sauvadet ainsi que du vice- président, Marc Frot; à plus forte raison quand on sait que cette agence a été portée par le département ce dont l'article n'informe pas clairement.

Madame le Maire : c'est très certainement ce que vous appelez le trucage des informations dont se rendrait régulièrement coupable le groupe majoritaire ! Non, c'est tout simplement que nous avons privilégié le contenu, pour que les lecteurs soient informés sur l'activité de cette agence. Cela nous a semblé plus important que de décrire une cérémonie de coupage de ruban.

Question n°4 : dénomination des courts couverts de tennis du Centre d'entraînement départemental.

Les courts couverts de tennis, une réalisation de monsieur Jacques Garcia, doivent porter le nom du Docteur Douriaux, une décision actée par monsieur Michel Protte si je ne m'abuse. Nous avons en novembre dernier célébré « les poilus, pas morts » et lors de l'exposition organisée par monsieur Hélios Grandjean, j'ai pu apprendre que le docteur Douriaux fut l'un deux, alors pourrait-on envisager une inauguration pour célébrer cette figure montbardoise ?

Madame le Maire : Il s'agit d'une délibération de 2003. 6 ans après, nous devrions donc rattraper les manquements de notre prédécesseur ? Pourquoi pas ?

Question n°5 : Cérémonie du 11 novembre 2008.

Pour les cérémonies du 11 novembre 2008, vous avez demandé au père Eric Ardiet, curé de la paroisse de Montbard, une célébration en l'église saint Urse dont il était fait mention sur le programme officiel. Les Montbardois qui ont assisté à cette cérémonie, s'étonnent de ne retrouver aucune mention de ce temps fort de la matinée dans l'article du magazine municipal. Pourquoi n'est-il pas rendu compte de cette information ?

Madame le Maire : Parce que certainement, comme vous l'avez déclaré ici même, nous sommes anti-cléricaux ! Tout simplement c'est un oubli. Le père ARDIET nous a déjà interpellés sur ce point. Je lui apporterai les éclaircissements.

Question n°6 : surface de page octroyée à l'expression politique des groupes.

Le texte d'expression politique des groupes d'opposition est remis aux services un mois avant la parution du magazine municipal. Chacun bénéficie de la même surface de page.

Pourquoi la taille des caractères des textes des groupes d'opposition est-elle étalonnée sur celle du groupe majoritaire qui fait le choix, et c'est son droit, d'un très long texte dont l'objet de cette question n'est pas de juger du contenu. Depuis

le n° de juin 2008, la taille des caractères s'amenuise jusqu'à devenir presque illisible. J'ai également constaté que mon texte avait été compacté sans respect des alinéas.

Les textes de l'opposition seront-ils condamnés à devenir des timbres-poste?

Mr Frédéric RAVENET : Tout à fait Madame Porte, vous avez raison ! Nous faisons tout notre possible pour rendre illisible votre expression politique, car comme tout le monde le sait, et vous en avez déjà fait état, la ville de Montbard vit aujourd'hui comme à l'époque de la dictature communiste dans l'Europe de l'est...

Néanmoins, vous me donnez l'occasion d'aborder la question de l'expression politique et c'est très bien, car j'ai deux mots à dire à ce sujet.

Le débat et la polémique sur des questions politiques, sur des questions de fond, ne nous dérange pas, bien au contraire. Le débat que nous avons sur les finances de la ville par exemple, nous convient tout à fait. Il y a effectivement plusieurs approches possibles, nous n'avons pas la même, chacun expose ses arguments et c'est très bien ainsi.

En revanche, les attaques blessantes, les qualificatifs insultants, et les propos diffamatoires que l'on rencontre dans la tribune d'expression politique du Reflets Montbardois nous pose un problème. C'est d'ailleurs, la raison pour laquelle, Madame le Maire a décidé d'ajouter un encart dans cette page du magazine, afin d'expliquer sa position aux Montbardois. Les écrits que vous distribuez sur la place publique, « Montbardirect » relèvent également d'une approche quelque peu déformante de la réalité !

Je cite l'opposition afin que chacun se rende compte :

« La censure, l'exclusion, le mépris, les tripatouillages, le trucage, la mascarade (à propos des réunions de quartier), la maîtrise très approximative de la langue française, les pipeaux, la colère qui gronde dans le personnel municipal, « le maire et son équipe longtemps en dehors des murs de la cité de BUFFON en cette période estivale » (accusation honteuse et mensongère d'avoir abandonné la ville), l'augmentation des indemnités des élus (qui sont pourtant moins indemnisés que dans l'équipe précédente), halte aux mensonges, halte à l'incompétence, un projet de musée Buffon que vous annonciez subventionné à 80% (alors, qu'il ne l'est même pas à 30%), accusation de cumul des mandats, une référence douteuse à Barbe bleue, la damoiselle sortie des urnes, tout semble endormi sous son charme ou sous son sort (nous devons donc comprendre que le maire est une sorcière), l'hypocrisie, passage en force... »

Il ne s'agit ici, je le répète, que des tribunes politiques du Reflets, et de Montbardirect !

Aussi, nous pouvons décemment être interpellés quand vous écrivez : « Comment pouvons nous avancer dans ce climat de défiance qui empoisonne... » Peut-être faut-il commencer par balayer devant sa porte et être irréprochable avant de faire des leçons aux autres !

La séance est levée à 0 h 45